

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

**Ministère du Travail,
de l'Emploi et de la
Sécurité Sociale**



**Ministère auprès du
Président de la République
chargé de la Planification, du
Développement et de
l'Aménagement du Territoire**

**Rapport 2012 sur l'Etat du Système d'Information sur le Marché
du Travail (SIMT) au Togo**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
Vision du Togo en matière du développement et cadre de politique sur le marché du travail ..	4
Avant-propos	5
Remerciements	6
Introduction	7
Partie 1 : Contexte de mise en œuvre du SIMT : Environnement politique et institutionnel	8
1. Signature et ratification de la charte africaine de la statistique	8
2. Lois sur le travail et la sécurité sociale.....	8
3. Politique en matière d'emploi, d'éducation, d'enseignement technique et de formation professionnelle	9
Partie 2 : Etat du système d'informations sur le marché du travail.....	14
1. Description de la structure nationale de coordination et de production des statistiques du marché du travail	14
2. Besoins, demandes en statistiques du marché du travail.....	14
3. Plan d'actions (programmation de la collecte des données) et financement du SIMT .	16
Partie 3 : Analyse du marché du travail	17
1. Méthodologie	17
2. Tendances du marché du travail : indicateurs LMIS.....	17
Conclusion.....	21
Perspectives	22
Annexes	24

SIGLES ET ABREVIATIONS

AIDE	Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ANPGF	Agence Nationale de Promotion et de Garanti de Financement
APERP	Appui à la Promotion de l'Emploi et à la Réduction de la Pauvreté
APIZF	Agence de la Promotion des Investissements de la Zone Franche
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
CCP	Carte de Compétence Professionnelle
CFA	Certificat de Fin d'Apprentissage
CIPRES	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CNS	Conseil National de la Statistique
DEJ	Direction de l'Emploi des Jeunes
DGE	Direction Générale de l'Emploi
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DGT	Direction Générale du Travail
DOE	Département de l'Observatoire de l'Emploi
ENS	Ecole Normale Supérieure
ETVA	Enquête de Transition de l'Ecole vers la Vie Active
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FCTD	Formation Communautaire au Travail Décent
FIJ	Fonds d'Insertion des Jeunes
FNAFPP	Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographique
LMD	Licence Master Doctorat
LMIS	Labour Market Information System
MEPSA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MST	Maladie Sexuellement Transmissibles
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
PADEF	Programme d'Appui au Développement de l'Emploi Féminin
PADER	Programme d'Appui au Développement de l'Emploi Rural
PAIPJA	Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans
PAO	Plan d'Action Opérationnel
PARETAM	Programme d'Appui à la Reconversion des Taxi Moto
PDC	Programme de Développement Communautaire
PERREM	Programme Entrepreneurial de Renforcement des capacités en Reliure de Manuel
PSAEG	Projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements
PIB	Produit Intérieur Brut

PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNT	Politique Nationale du Travail
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEJ	Programme Pilote pour l'Emploi des Jeunes
PROVONAT	Promotion de Volontariat National au Togo
PRT	Plantes à Racines et Tubercules
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROAME	Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi
SIMT	Système d'Informations sur le Marché du Travail
SNEJ	Stratégie Nationale de l'Emploi des Jeunes
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UK	Université de Kara
UL	Université de Lomé
VIH/SIDA	Virus Immuno déficience Humaine/ Syndrome Immuno Déficience Acquis

Vision du Togo en matière du développement et cadre de politique sur le marché du travail

« L'ambition politique affirmée est d'amener le Togo à rejoindre d'ici 15 à 20 ans le peloton des pays émergents » avec pour Objectif « d'accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des Togolais et la vitesse de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ».

De cette vision globale de développement découle celle de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) qui soutient qu'à l'horizon 2030, la plupart des Togolais, sans discrimination aucune et en âge de travailler, dispose d'un emploi décent, de qualité dans l'équité, dans un environnement de croissance économique accélérée inclusive et dans un climat politique et social stable.

Avant-propos

Conscient du rôle important de l'emploi dans la réduction de la pauvreté, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) se sont engagés en 2004 à Ouagadougou, à l'occasion du sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, à placer la création d'emplois au centre des objectifs de leurs politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental en vue de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Cet engagement ainsi que d'autres pris au cours de ce sommet ont été réitérés lors du 17^{ème} sommet de l'UA en 2011 à Malabo en Guinée Equatoriale à l'issue duquel les chefs d'Etat et de Gouvernement ont fait une déclaration sur la création d'emplois pour accélérer le développement et l'autonomisation des jeunes.

Aussi, l'objectif assigné à la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi (SCAPE) témoigne-t-il de la volonté du Gouvernement togolais à mettre l'emploi au cœur de ses préoccupations.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine à Ouagadougou et à Malabo. Il a pour objectif de présenter la situation du système d'informations sur le marché du travail au Togo en 2012. Il expose les réalisations politiques, juridiques et institutionnelles du gouvernement pour l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion des demandeurs d'emploi, ainsi que pour l'édification d'un système efficace d'informations sur le marché du travail.

Ce rapport est co-rédigé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale ; et le Ministère Auprès du Président de la République Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de
la Sécurité Sociale

Le Ministre Auprès du Président de la
République, Chargé de la Planification, du
Développement et de l'Aménagement du
Territoire

Me Yacoubou K. HAMADOU

Mr Mawussi Djossou SEMONDJI

Remerciements

Le présent rapport a été conjointement rédigé par les structures du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale notamment le Département de l'Observatoire de l'Emploi (DOE) de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), la Direction Générale du Travail (DGT), la Direction Générale de l'Emploi (DGE) et la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) du Ministère Auprès du Président de la République Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

L'équipe technique chargée de l'élaboration du rapport est dirigée par M. ABBEY Kokouvi Delali (Directeur de l'Observatoire de l'Emploi) et composée de M. VIAGBO Komi Mawunam (Directeur des Etudes, de la Recherche et des Statistiques à la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales), ABDOULAYE Nouroudine (DGSCN), AGBETI Komi (DGSCN), AYEFOUNI Dekpo Bernard (DGE), EDOH-AZIANGA A. (DGE), PITCHOLO Jacques (DGE), NYAVO Messan Amévi (DOE), LAKIGNAN Solim (DOE), SEGLA Komi A. (DOE).

Les travaux de rédaction ont été supervisés par Mme AGBANDAO Assoumatine Kounou (Directrice de Cabinet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale), M. Comlan AMOUSSOU (Directeur Général de l'ANPE), et M. Kokou Yao N'GUISSAN (Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale).

Le rapport a bénéficié de la contribution du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).

Que toutes les personnes et structures susmentionnées trouvent la gratitude d'avoir contribué à l'élaboration de ce rapport.

Directeur Général de l'Agence Nationale
Pour l'Emploi (ANPE)

Edmond Comlan AMOUSSOU

Introduction

Le Togo, pays de 6.191.155 habitants selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) en 2010 dispose d'une population essentiellement jeune (60% ont moins de 25 ans). Son économie repose principalement sur l'agriculture (40% du PIB et emploie plus de la moitié de la population), l'exploitation des ressources minières (notamment le phosphate et le clinker) et le commerce. Le taux de croissance du PIB réel est de 4,9% en 2011 et est estimé à 5,6% pour l'année 2012. Les performances globales de l'économie se sont traduites par une baisse de l'incidence de la pauvreté au niveau national qui est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011.

Sur le plan de développement des compétences, le système éducatif est confronté à de sérieux problèmes d'efficacité interne et externe à tous les niveaux d'enseignement aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Il est souvent relevé l'inadaptation de l'offre de formation aux besoins réels du marché du travail. Conscient de ces problèmes, des efforts se mènent dans le sens à faire en sorte que les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et de recherche scientifique puissent interagir positivement avec les transformations économiques, sociales et technologiques.

Le marché du travail togolais est caractérisé par un taux de chômage et de sous-emploi qui sont passés respectivement de 6,8% et 26,1% en 2006 à 6,5% et 22,8% en 2011. Il souffre d'une insuffisance d'information permettant la prise de décisions adéquates pour la promotion de l'emploi. Toutefois, le pays a ratifié le Pacte Mondial pour l'Emploi et quelques conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il a souscrit aux déclarations des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'union Africaine relative à l'amélioration du marché du travail, élaboré un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) couvrant la période allant de 2010 à 2015 et s'est doté d'une Politique Nationale pour l'Emploi.

Par ailleurs, souscrivant à la déclaration des chefs d'Etat de l'Union Africaine et au plan d'actions de Ouagadougou en 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la déclaration de Malabo en 2011 sur la création d'emplois pour accélérer le développement et l'autonomisation des jeunes, des efforts ont été faits par le Gouvernement sur le plan politique, institutionnel et économique pour améliorer le marché du travail. Ces efforts ont permis d'avoir des résultats modestes.

Le présent rapport participe au suivi de la mise en œuvre de ces deux déclarations des chefs d'Etat et de Gouvernement relatives au marché du travail. A cet effet, il est d'abord procédé à une revue de l'environnement politique et institutionnel devant favoriser le développement du Système d'information sur le marché du travail (SIMT) avant de présenter la situation actuelle du SIMT au Togo et faire l'analyse du marché du travail du pays.

Partie 1 : Contexte de mise en œuvre du SIMT : Environnement politique et institutionnel

1. Signature et ratification de la charte africaine de la statistique

Le Togo a signé la Charte Africaine de la statistique le 12 mai 2009 mais ne l'a pas encore ratifié. Le processus de ratification est en cours. Le projet de loi autorisant la ratification de ladite Charte a été envoyé à l'Assemblée Nationale pour vote. A cet effet, une séance de travail a eu lieu le 23 octobre 2012 à l'Assemblée Nationale entre les commissaires du Gouvernement et la Commission parlementaire des relations extérieures et de la coopération chargée d'étudier ce projet de loi.

2. Lois sur le travail et la sécurité sociale

❖ Les conventions ratifiées par le Togo

Membre de l'Organisation Internationale du Travail depuis 1960, le Togo a ratifié à ce jour 24 conventions en vigueur dans les domaines du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Il s'agit notamment des conventions n°4 sur le travail de nuit (femmes), n° 6 sur le travail de nuit des enfants (industrie), n°11 sur le droit d'association (agriculture), n° 13 sur la céreuse (peinture), n° 14 sur le repos hebdomadaire (industrie), n° 26 sur les méthodes de fixation des salaires minima, n° 29 sur le travail forcé, n°41 (révisée) du travail de nuit (femmes), n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, n° 95 sur la protection du salaire, n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, n°100 sur l'égalité de rémunération, n° 105 sur l'abolition du travail forcé, n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession), n° 138 sur l'âge minimum, n° 143 sur les travailleurs migrants, n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, n° 122 sur la politique de l'emploi, n° 81 sur l'inspection du travail, n° 129 sur l'inspection du travail (agriculture), n° 102 sur la sécurité sociale (norme minimum), n° 150 sur l'administration du travail, n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail et enfin la convention du travail maritime (MLC, 2006).

En dehors de ces conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le Togo a aussi ratifié la convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

❖ les dispositions législatives nationales relatives au travail, à l'emploi et à la protection sociale

Selon la Constitution de la IV^{ème} République togolaise (article 50), les instruments internationaux ratifiés par le Togo font partie intégrante de la Constitution. C'est dire que tous les instruments internationaux en matière de travail, d'emploi et de sécurité sociale ratifiés font partie intégrante du cadre législatif national qui régit ces secteurs.

Par ailleurs, la Constitution garantit le droit au travail en précisant en son article 37 que l'Etat reconnaît « le droit au travail et s'efforce de créer les conditions de jouissance effective de ce droit ».

La loi n° 2006/010 du 13 décembre 2006 portant code du travail et ses textes d'application fixent les conditions générales de travail, les conditions d'emploi et les mesures spécifiques de santé et sécurité au travail.

En matière de sécurité sociale, la loi n° 2011 – 006 du 21 février 2011 portant code de sécurité sociale et la loi n° 2005-012 du 18 février 2011 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics et assimilés constituent les dispositions majeures. On peut y ajouter la loi n° 2008-003 du 26 mai 2008 fixant le régime général de l'âge d'admission à la retraite dans les secteurs privé et parapublic et l'ordonnance n° 68-16 du 5 juin 1968 portant institution d'un régime de pensions.

3. Politique en matière d'emploi, d'éducation, d'enseignement technique et de formation professionnelle

❖ Politique en matière d'emploi

Les efforts du gouvernement en matière de promotion de l'emploi au Togo sont de deux ordres : l'amélioration du cadre juridique et institutionnel d'une part et la mise en place des instruments stratégiques et des dispositifs de promotion de l'emploi d'autre part.

➤ Amélioration du cadre juridique et institutionnel

Dans le souci d'améliorer le cadre juridique et institutionnel en matière d'emploi, le gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions à savoir :

- ✓ la création d'un ministère en charge de l'emploi et un autre de l'emploi des jeunes dont relèvent respectivement : la Direction Générale de l'Emploi (DGE) et la Direction de l'Emploi des Jeunes (DEJ);
- ✓ l'opérationnalisation de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) abritant le Département de l'Observatoire de l'Emploi (DOE);
- ✓ la ratification de la convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées en Mars 2010 ;
- ✓ la ratification de la convention 122 de l'OIT sur la politique de l'emploi en Novembre 2011 ;
- ✓ l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF) ;
- ✓ la signature de la charte des PME/PMI ;
- ✓ la mise en œuvre du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) ;
- ✓ l'opérationnalisation du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) ;
- ✓ la restructuration du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAFPP) ;
- ✓ l'adoption d'un nouveau code des investissements et l'appui à l'opérationnalisation de l'Agence de la Promotion des Investissements de la Zone Franche (API ZF) ;

- ✓ la signature du partenariat public-privé ;
- ✓ l'adoption du nouveau statut de la fonction publique.

➤ **La mise en place des instruments stratégiques et des dispositifs de promotion de l'emploi :**

Afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'emploi le gouvernement a mis en place un certain nombre d'instruments stratégiques et dispositifs que sont :

- ✓ la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) validée en septembre 2012 dont la vision a été énoncée au début de ce rapport, a pour objectif principal d'accroître les opportunités d'emplois décentés afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Togo. Autrement, l'objectif poursuivi est la satisfaction de 90% des demandeurs d'emploi. Elle répond ainsi au besoin d'améliorer la qualité des emplois sans oublier l'important défi de créer des emplois pour les nouveaux venus sur le marché de l'emploi.

Pour atteindre la vision de cette politique, les principaux axes retenus sont les suivants:

- amélioration de la capacité d'absorption de la main d'œuvre;
 - facilitation de l'accès des groupes vulnérables (personnes handicapées, jeunes femmes etc.) et migrants à l'emploi ;
 - renforcement de la gouvernance du marché du travail ;
 - amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre.
- ✓ le Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans (PAIPJA) : lancé en décembre 2010, ce projet vise la promotion de l'auto-emploi dans le domaine artisanal de 5000 jeunes d'ici 5 ans. Entre 2010 et 2011, 600 jeunes (tous les corps de métiers confondus) ont été formés en technique entrepreneuriale dans 11 préfectures de l'intérieur du pays, et 508 jeunes ont bénéficié de matériels de travail;
 - ✓ le Programme de Développement Communautaire (PDC), comportant un volet travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) a été lancé en 2010 et a permis la création en 2011 de près de 8.864 emplois temporaires. Il vise à créer à terme (au bout des trois ans) près de 25000 emplois ;
 - ✓ le programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT) : programme en phase pilote de trois ans, il vise à donner des expériences professionnelles aux jeunes de 18-35 ans sur une période allant de 1 à 5 ans par leur insertion dans les structures d'intérêt public. Il est financé conjointement par le PNUD et l'Etat togolais. Depuis son lancement en septembre 2011 jusqu'à fin 2012, 2000 volontaires ont été déployés;
 - ✓ le Programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE) : il a été lancé en 2011 pour une phase pilote de trois ans en vue d'augmenter l'employabilité de 3000 jeunes de 18 à 40 ans demandeurs d'emploi dans les entreprises privées et parapubliques pour une durée de 12 mois au plus. Au cours de la première année pilote, 1060 stagiaires ont été placés ;
 - ✓ d'autres projets sont couverts par l'ANPGF notamment : (i) le Programme Pilote pour l'Emploi des Jeunes (PPEJ) qui n'a été mis en œuvre que partiellement et a permis de placer en stage 253 jeunes ; (ii) le Projet de Développement des filières Plantes à Racines et tubercules (PRT) qui a permis d'accompagner 571 groupements et environ

4900 jeunes ; (iii) le Projet de Soutien aux Activités Economiques des Groupements (PSAEG) a duré trois ans et a couvert 2500 membres, femmes, jeunes, hommes et 100 groupements;

- ✓ la mise en œuvre en 2012 du Programme Entrepreneurial de Renforcement de capacités en Reluire de Manuel (PERREM);

➤ **les contraintes liées à l'exécution de la politique nationale de l'emploi**

Malgré les efforts menés par le Gouvernement pour la promotion de l'emploi au Togo, certains défis restent encore à relever :

- ✓ un cadre macro-économique défavorable marqué par : (i) une dette extérieure assez importante, (ii) la faiblesse de l'épargne nationale, (iii) un endettement accru de l'Etat envers les entreprises nationales, (iv) une sérieuse détérioration du taux d'investissement et (v) la réduction drastique de la capacité d'investissement des entreprises ;
- ✓ des programmes sus-évoqués, les défis sont : (i) le manque de coordination des actions (ii) le manque de mécanisme adéquat de suivi régulier, (iii) la faible envergure pour la plupart et en leur phase pilote, (iv) le faible financement des actions prévues dans le programme ;
- ✓ manque de cohésion des acteurs du cadre institutionnel ;
- ✓ l'insuffisance de données statistiques fiables sur l'emploi en général et l'emploi des jeunes en particulier.

❖ **Politique en matière du travail**

L'environnement du travail a été renforcé avec l'adoption en décembre 2012 d'un document de Politique Nationale du Travail (PNT). Le gouvernement vise, à travers la PNT, à garantir un niveau de compétitivité élevé à l'ensemble des entreprises et un travail décent à tous les travailleurs grâce au fonctionnement harmonieux de son marché du travail à l'horizon 2030.

Cette politique a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de favoriser l'accès de tous les Togolais à un travail décent.

Pour atteindre l'objectif, la PNT est déclinée en trois axes stratégiques à savoir :

- ✓ promouvoir le respect des principes et droits fondamentaux au travail ;
- ✓ garantir des conditions de travail décentes pour les travailleurs de tous les secteurs d'activité ;
- ✓ renforcer les capacités et l'efficacité du système d'inspection du travail.

Ces axes stratégiques seront réalisés à travers 12 domaines d'actions prioritaires notamment :

- ✓ garantie de la liberté syndicale et du droit de négociation collective ;
- ✓ lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- ✓ lutte contre le travail des enfants et ses pires formes ;
- ✓ renforcement de la protection des droits des catégories spécifiques de travailleurs ;

- ✓ promotion de la sécurité et santé au travail ;
- ✓ prévention et prise en charge du VIH/SIDA et les MNT en milieu professionnel ;
- ✓ formation professionnelle et apprentissage ;
- ✓ promotion et renforcement du dialogue social ;
- ✓ renforcement de capacités institutionnelles du système d'inspection du travail ;
- ✓ renforcement de l'organisation de la gestion et de l'intervention de l'administration et de l'inspection du travail ;
- ✓ renforcement du système d'information sur le marché du travail ;
- ✓ renforcement du système de formation des inspecteurs et contrôleurs du travail.

❖ **Politique de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**

Le système éducatif togolais, avant ces cinq dernières années, a été éprouvé par de fortes contraintes financières dues à la conjoncture socioéconomique qu'a connue le pays, doublée de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement. Cette situation, combinée à la forte demande de scolarisation, a eu pour conséquence, une dégradation des conditions d'enseignement et des difficultés d'ordre structurel importantes. Cependant, on peut citer certaines réalisations de cette période et leurs améliorations sur ces cinq dernières années :

- ✓ la structuration du système éducatif en trois ministères :
 - le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ;
 - le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA) ;
 - le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) ;
- ✓ la réhabilitation constante des infrastructures de l'Université de Lomé (UL) créée en 1970 ;
- ✓ la création de l'Université de Kara (UK) en 2003 ;
- ✓ outre ces universités publiques, l'enseignement supérieur dispose des Instituts et Ecoles publics, privés laïcs et confessionnels plus ou moins performants ;
- ✓ l'introduction et la mise en vigueur du système Licence-Master-Doctorat (LMD) depuis 2007 dans la plupart des établissements de l'enseignement supérieur ;
- ✓ la prise en compte de l'alphabétisation dans le système éducatif justifiée par la dénomination du Ministère (MEPSA) ;
- ✓ l'amélioration des conditions d'organisation de certains examens au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en l'occurrence le Certificat de Fin d'Apprentissage(CFA) ;
- ✓ l'élaboration de différents diagnostics sectoriels depuis 2002 ;
- ✓ l'existence d'un enseignement privé (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur) en expansion ;

- ✓ l'accès au primaire est de l'ordre de 92 % des enfants en âge d'être scolarisés ;
- ✓ la gratuité des frais d'inscription dans les écoles préscolaires et primaires publiques ;
- ✓ l'amorce d'une politique de décentralisation de l'éducation ;
- ✓ la réflexion en vue de l'élaboration d'une politique de la formation professionnelle ;
- ✓ la mise en place des politiques d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'enseignement et la recherche ;
- ✓ la réhabilitation des écoles de formations à l'instar de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) d'Atakpamé, des Ecoles Nationales des Instituteurs (ENI) existants et la création d'autres ENI ;
- ✓ l'élaboration et l'adoption du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) en 2010 et qui vise (d'ici 2020) à :
 - équilibrer la pyramide éducative nationale, afin d'universaliser l'achèvement du primaire, d'accroître autant que possible l'achèvement du premier cycle du secondaire et de mettre en phase le développement du second cycle du secondaire, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ainsi que de l'enseignement supérieur avec les besoins quantitatifs du marché du travail ;
 - améliorer la qualité et l'efficacité interne du service éducatif. Il s'agira d'améliorer les apprentissages dans le primaire et le secondaire en développant les innovations nécessaires pour permettre aux élèves d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences ;
 - développer un partenariat avec les différents acteurs afin de créer une synergie entre les différents membres du corps social dans un cadre de partenariat pour les prises de décision concernant les orientations, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques éducatives. L'objectif visé est d'assurer le lien entre les besoins de développement socioéconomiques du pays et les productions du système éducatif (diplômés, résultats des recherches) à travers la mise en place de chartes de partenariat au niveau de chaque sous-secteur ;
 - améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif à travers la décentralisation de la gestion des ressources, la gestion participative, la maîtrise des coûts et le renforcement des capacités institutionnelles. A cet effet il veillera à l'instauration d'une gestion participative dans les établissements scolaires, à l'amélioration du système d'informations et au renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur.

Partie 2 : Etat du système d'informations sur le marché du travail

1. Description de la structure nationale de coordination et de production des statistiques du marché du travail

Depuis quelques années, les autorités politiques ont pris conscience de la nécessité de renforcer les capacités des structures en charge des statistiques en vue de concevoir, de suivre et d'évaluer les plans de développement nationaux, en se basant sur la promotion des productions sectorielles d'informations. Cette prise de conscience s'est matérialisée par le vote de la loi n°2011-014 portant organisation de l'activité statistique au Togo et la prise de décret n°2012-269/PR portant composition et fonctionnement du Conseil National de la Statistique. Le processus d'érection de l'actuelle Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale en Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) est en cours. Cependant, bien que la loi statistique soit votée et promulguée, les textes d'applications ne sont pas encore pris pour permettre une coordination optimale du système statistique national.

A l'état actuel, la coordination de la production des statistiques du marché du travail au Togo est à sa phase embryonnaire. En effet, la structure devant assumer cette coordination, l'Observatoire de l'Emploi qui est un département de l'ANPE, opérationnel depuis 2010 doit migrer vers un Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) autonome et indépendant. Par ailleurs un plan d'action opérationnel du DOE élaboré après une étude diagnostique du SIMT décline toutes les activités à mener pour atteindre cet objectif. Ainsi des textes seront pris pour la mise en place de l'OEF et de son réseau de partenaires en vue de faciliter la coordination et de rendre dynamique la production des informations sur le marché du travail au Togo.

2. Besoins, demandes en statistiques du marché du travail

L'étude diagnostique du SIMT réalisée en 2012, révèle qu'une large majorité des acteurs du marché du travail sont utilisateurs des Indicateurs de ce marché pour :

- la formulation des projets et programmes ;
- la formulation des politiques sectorielles ou nationales ;
- le suivi et l'évaluation des programmes, projets et politiques ;
- la réalisation des études de faisabilité ;
- la formation, la recherche et la préparation de thèses.

A cet effet les besoins prioritaires en statistiques du marché du travail exprimés par les différents acteurs sont les suivants :

- statistiques sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi par secteur ;
- statistiques sur le secteur privé ;
- statistiques sur la population active par année ;

- statistiques sur la population rurale ;
- informations sur les travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- statistiques sur l'enseignement technique, les formations professionnelles et les diplômés par filière et par année ;
- le taux de chômage ;
- le taux de sous-emploi ;
- le taux d'activité ;
- données sur les salaires ;
- effectifs des agents de la fonction publique par année ;
- statistiques sur les diplômés ;
- statistiques sur le secteur formel et informel ;
- statistiques sur les demandes et offres d'emploi ;
- statistiques sur les embauches ;
- données sur le travail des enfants ;
- données sur le travail décent ;
- statistiques sur le volume d'emplois créés à partir des projets financés par les différents fonds d'appui ;
- statistiques sur l'emploi des jeunes.

A ces besoins en statistiques, s'ajoutent d'autres qui peuvent être qualifiés de secondaires. Il s'agit des besoins en :

- statistiques sur l'activité des femmes ;
- données sur les pertes d'emploi, les emplois créés ;
- statistiques sur les revenus liés aux jeunes et aux femmes ;
- statistiques sur les départs à la retraite ;
- statistiques par secteur d'activités ;
- statistiques sur les acteurs du secteur commercial ;
- statistiques sur la couverture en matière sociale ;
- cartographie des compétences ;
- statistiques fiables sur les personnes vulnérables.

3. Plan d'actions (programmation de la collecte des données) et financement du SIMT

Les activités de collecte de données sur le marché du travail au Togo sont résumées dans le programme pluriannuel de la statistique. Ce programme couvre une période de trois ans (2011 à 2013). Les activités suivantes y sont programmées :

- élaboration des indicateurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- mise en place d'un répertoire des entreprises d'import-export au Togo ;
- collecte des données statistiques auprès des Universités publiques et privées et des grandes écoles publiques et privées d'enseignement supérieur ;
- réalisation d'une enquête salariale dans le secteur privé et parapublic ;
- actualisation des nomenclatures d'activités et de profession ;
- enquête emploi auprès des ménages ;
- enquête emploi auprès des entreprises ;
- enquête de suivi professionnel des diplômés ;
- élaboration d'un référentiel des métiers et de l'emploi ;
- étude sur le travail des enfants en milieu urbain ;
- élaboration et validation d'une méthodologie de production de données sur les statistiques du travail ;
- réalisation d'une enquête du type 1-2-3 nationale sur le secteur informel ;
- mise en place d'un répertoire des entreprises des transports routiers et ferroviaires ;
- mise en place d'un répertoire des entreprises du transport aérien au Togo ;
- recensement des entreprises en activité au Togo.

Toutes ces activités de collecte relatives au marché du travail programmées dans le plan d'action de la stratégie nationale de développement de la statistique n'ont pas encore pu être réalisées faute de financement. Toutefois, l'enquête sur le suivi professionnel des diplômés aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2013.

Bien que le système statistique national ne dispose pas de moyens nécessaires pour réaliser les collectes de données sur le marché du travail, certains bailleurs et partenaires au développement accompagnent des structures productrices des statistiques du marché du travail dans des activités autres que la collecte de données du marché du travail. Les principaux partenaires au développement et bailleurs intervenant dans le financement de la production des informations sur le marché du travail sont : BIT ; PNUD ; BAD ; Banque Mondiale ; la Coopération Allemande ; Union Européenne.

Partie 3 : Analyse du marché du travail

1. Méthodologie

L'analyse de la tendance du marché du travail s'est faite à partir de l'exploitation des données de l'enquête du Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) réalisée entre août et septembre 2011. L'Enquête sur la Transition de l'Ecole vers la Vie Active (ETVA) qui est une enquête emploi auprès des ménages pouvait aussi servir à faire cette analyse mais elle ne couvre que les jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Les indicateurs utilisés sont ceux de la liste minimale établie par l'Union Africaine. Cependant, tous les indicateurs de cette liste n'ont pas été calculés du fait de la non prise en compte des variables requises dans le questionnaire de collecte ; l'enquête QUIBB n'étant pas spécifiquement une enquête emploi.

Les calculs des différents indicateurs sont faits selon la méthodologie du BIT. Cependant, il faut souligner que la population active est calculée en excluant les élèves et étudiants qui fréquentaient l'école au moment de l'enquête. De même les indicateurs calculés à partir de la population active ou de ses composantes tiennent compte de ce facteur.

La tranche d'âge retenue pour la population jeune est celle fixée par l'UA c'est-à-dire de 15 à 35 ans ; toutefois, les indicateurs sont calculés pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans.

Les indicateurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de la liste minimale de l'UA n'ont pas pu être calculés faute de disponibilité de données de base.

2. Tendances du marché du travail : indicateurs LMIS

Les tendances du marché du travail présentées ici se réfèrent à la situation au second semestre 2011, parce que utilisant principalement les données de l'enquête QUIBB 2011.

✓ POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER ET TAUX D'OCCUPATION

La population en âge de travailler au Togo est de 3341763 personnes en 2010 selon le RGPH4. La répartition de cette population par milieu de résidence donne 1 463 681 personnes en milieu urbain et 1 878 082 personnes en milieu rural. Selon le sexe, 1 581 289 sont des hommes et 1 760 474 des femmes.

D'après l'enquête QUIBB 2011, près de sept togolais sur dix (68,9%) en âge de travailler ont un Emploi. Le taux d'occupation est plus élevé en milieu rural (74,6%) qu'en milieu urbain (61,6%). En se référant au sexe, on constate qu'il y a plus de femmes en âge de travailler qui sont occupées (72,2%) que d'hommes (65,4%). Près de six jeunes sur dix (58,5%) dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans sont en activité. L'observation selon le niveau de scolarisation laisse voir un fort taux d'occupation des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (88,5%) et ceux du niveau primaire (77,0%) contre un taux relativement moins élevé pour les personnes ayant un niveau second cycle du secondaire (39,1%) et un niveau supérieur (44,2%).

✓ CHÔMAGE

La définition retenue pour l'analyse du phénomène de chômage au Togo est celle au sens large, c'est-à-dire excluant le critère de recherche active d'emploi. Le taux de chômage est calculé en rapportant la population de chômeurs à la population active.

Dans l'ensemble, selon le QUIBB 2011, le chômage touche 6,5% de la population active. Selon le milieu de résidence, le taux de chômage est de 9,7% en milieu urbain, soit plus du triple du taux en milieu rural (2,8%).

La proportion de chômeurs est plus de deux fois supérieure chez les femmes (9,0%) que chez les hommes (4,3%)

Le phénomène de chômage croît avec le niveau d'instruction. Le taux de chômage de ceux qui ont le niveau supérieur (11,0%) est deux fois supérieur au taux de ceux qui ont le niveau primaire (5,4%). Toutefois le taux de chômage dans la population non scolarisée est de 6,8%.

✓ CHÔMAGE DES JEUNES (15-35 ANS)

L'analyse des données de l'enquête QUIBB 2011 montre que 8,3% des jeunes actifs de 15 à 35 ans sont au chômage. Cette proportion est de 10,3% lorsqu'on considère la tranche d'âge de 15 à 24 ans. Les jeunes actifs du milieu urbain (14,4%) sont plus affectés par le phénomène de chômage que ceux du milieu rural (3,9%).

Le chômage touche plus les jeunes femmes que les jeunes hommes. Le taux de chômage dans la population des jeunes femmes est de 9,9% contre 6,0 % chez les jeunes hommes.

Les jeunes non scolarisés se retrouvent plus dans la situation de chômage que ceux qui ont fréquenté. Le taux de chômage dans la population de ces jeunes non scolarisés s'élève à 17,9%. Chez les jeunes scolarisés, le taux augmente avec le niveau de scolarisation. Il est de 6,4% chez ceux du niveau primaire contre 17,4% chez ceux du niveau supérieur.

✓ CHOMEURS DECOURAGES

Dans l'ensemble du pays, la proportion des chômeurs découragés est de 5,0%. Le milieu urbain se caractérise par une proportion de chômeurs découragés (8,1%) plus élevée que celle du milieu rural (2,8%).

La proportion de chômeurs découragés est plus de deux fois supérieure chez les femmes (6,5%) que chez les hommes (3,1%). Cette proportion croît suivant le niveau d'instruction. Elle est de 5,7% chez les scolarisés de niveau primaire contre 8,5% chez ceux du niveau supérieur. Dans la population des non scolarisés, la proportion des chômeurs découragés est de 3,0%.

✓ CHOMEURS JEUNES DECOURAGES

Il est observé que 6,2% des jeunes en situation de chômage ne font plus d'effort de recherche d'emploi. L'évolution du taux de ces chômeurs jeunes découragés suit la même tendance que celle du taux de chômage des jeunes en général, suivant le milieu de résidence (8,1% en milieu urbain contre 2,8% en milieu rural), le sexe (6,5% chez les femmes contre 3,1% chez les hommes) et le niveau de scolarisation (6,8% pour le niveau primaire contre 10,4% pour le niveau supérieur). La proportion des jeunes chômeurs non scolarisés découragés est de 3,4%.

✓ TAUX DE SOUS-EMPLOI

Dans l'ensemble, la population sous-employée représente 22,8% de la population occupée. Le sous-emploi touche plus les femmes (25,6%) que les hommes (20,2%) par contre, il est moins important en milieu urbain (19,2%) qu'en milieu rural (26,9%). Le sous-emploi chez les jeunes est de 20,5% et est plus accru chez les jeunes femmes (22,9%) que chez les jeunes hommes (17,6%). Selon le niveau d'instruction de la population, le sous-emploi diminue lorsque le niveau d'instruction augmente jusqu'au premier cycle du secondaire (aucun niveau 76,9%, primaire 23,9% et premier cycle du secondaire 20,1%). Avec le second cycle du secondaire, le sous-emploi atteint 22,2%. Il concerne relativement peu de personnes du niveau supérieur (18,1%).

✓ LE TAUX DE PLURIACTIVITE

Le taux de pluriactivité se chiffre à 20,6% en 2011. Selon le milieu de résidence, il est plus élevé en milieu rural (23,9%) qu'en milieu urbain (15,3%). Le taux de pluriactivité des hommes est de 23,7% contre 18,0% chez les femmes.

Quant au niveau d'instruction, les personnes ayant le niveau second cycle du secondaire sont en proportion plus élevées (25,0%) suivies de celles ayant un niveau primaire (22,5%). Les personnes n'ayant aucun niveau enregistrent le plus faible taux qui est de 18,6%.

✓ TAUX DE SALARISATION

Seulement près d'un emploi sur cinq est salarié, soit 20,4% des emplois. Les emplois salariés représentent 30,1% des emplois en milieu urbain contre 14,2% en milieu rural. Le taux de salarisation varie selon le niveau de scolarisation des actifs occupés et est de 14,2% pour ceux du niveau primaire et de 25,4% pour ceux du niveau premier cycle du secondaire. Il est beaucoup plus élevé pour ceux du niveau 2^{ème} cycle du secondaire (55,8%) et du supérieur (78,8%).

Selon le groupe d'âge, la population active occupée des jeunes de 15 à 35 ans enregistre un taux de salarisation de 20,6% d'emplois salariés par rapport à la moyenne nationale dans contre 20,3% dans la population active des personnes âgées de 36 à 64 ans.

On note moins de salariés dans la population féminine active occupée (12,8%) que dans la population masculine active occupée (29,6%).

✓ DUREE DE TRAVAIL EXCESSIF

Dans l'ensemble, 32,1% de la population active occupée travaille plus de 48 heures par semaine. En milieu urbain, ce taux est de 41,8% contre 26,0% en milieu rural. Il est beaucoup plus élevé chez les hommes (39,6%) que chez les femmes (26,0%).

Selon le niveau de scolarisation, la proportion de la population active travaillant plus de 48 heures par semaine est plus élevée parmi les actifs ayant le niveau premier cycle du secondaire (37,0%) et plus faible parmi ceux ayant le niveau supérieur (25,7%).

Par rapport au groupe d'âge, il y a moins de jeunes actifs occupés (29,3%) qui travaillent plus de 48 heures par semaine que leurs aînés de 36 à 64 ans (35,7%).

✓ JEUNES DE 15 A 35 ANS NI DANS LE SYSTEME EDUCATIF, NI DANS L'EMPLOI

Une des couches inquiétantes de la population est celle des jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi. Selon l'enquête QUIBB 2011, ils représentent 8,6% des jeunes âgés de 15 à 35 ans. La proportion des jeunes se trouvant dans cette situation est près de trois fois plus élevée en milieu urbain (13,7%) qu'en milieu rural (4,5%). La proportion des jeunes femmes vivant cette situation représente 10,8% contre 6,3%, celle des jeunes hommes. Se référant au niveau d'instruction, la proportion des jeunes de niveau primaire se trouvant dans une telle situation est la plus élevée (13,8%) tandis que celle de ceux n'ayant aucun niveau est la plus faible (0,1%).

✓ EMPLOIS SALARIES DANS LE SECTEUR NON AGRICOLE

Au Togo, la grande partie des emplois du secteur non agricole n'est pas salariée. En effet, seulement 32,4% des emplois de ce secteur est salarié. Ce taux est plus élevé chez les hommes (50,9%) que chez les femmes (17,2%). En milieu urbain il est de 35,7% tandis qu'en milieu rural il est de 25,8%. Ce taux augmente avec le niveau d'instruction allant de 14,9% pour ceux qui n'ont aucun niveau, 21,5% pour ceux qui ont le niveau primaire, 36,5% pour ceux ayant le niveau secondaire premier cycle à 66,7% pour ceux ayant le niveau secondaire second cycle et à 83,7% pour le niveau supérieur.

En considérant la sous population des femmes salariées dans l'ensemble des travailleurs du secteur non agricole, elle représente 9,4%. La proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole est de 7,2% en milieu rural et de 10,5% en milieu urbain. S'agissant du niveau d'instruction, elle est de 7,7% chez les femmes de niveau primaire contre 11,2% chez celles du niveau supérieur.

Les jeunes femmes salariées du secteur non agricole représentent 11,9% des jeunes de ce secteur.

Conclusion

Le Togo mène des initiatives sur les plans politique, économique, juridique et institutionnel pour redynamiser son marché du travail et promouvoir l'emploi, surtout celui des jeunes. Ce faisant, des conventions internationales ont été signées, votées et ratifiées. Des programmes pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat ont été initiés et sont en cours d'exécution. Le Pays s'est, par ailleurs doté d'une nouvelle stratégie de développement et d'une nouvelle politique de l'emploi (toutes deux validées en 2012) dont les visions et les axes stratégiques sont orientées vers la promotion de l'emploi.

Toutefois, les problèmes liés à l'emploi et à la formation restent très préoccupants. Les indicateurs calculés sur la base de l'enquête QUIBB 2011 le montrent clairement. Pour ce faire, des actions doivent être multipliées en faveur de l'amélioration du marché du travail par la mise en place des mesures adéquates capables de booster la création d'emplois et de réduction du chômage et du sous-emploi.

Ainsi, la mise en application effective de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi et celle de la politique nationale de l'emploi à travers la pleine exécution de leurs plans d'actions respectifs permettrait au Togo de réduire le taux de pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de sa population afin de respecter les engagements et les recommandations issus des déclarations des sommets de Ouagadougou et de Malabo relatifs au marché du travail.

Perspectives

Le gouvernement dans ses efforts sans cesse croissants en faveur de la lutte contre le chômage et la pauvreté vise quelques actions à moyen et à court termes sur les plans institutionnel, juridique, programme et production des données statistiques:

❖ Au plan institutionnel et juridique

On retiendra :

- ✓ la mise en œuvre de la SCAPE avec un accent particulier sur l'emploi ;
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action Opérationnel (PAO) de la version relue de la politique de l'emploi arrimée à la SCAPE ;
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Emploi des Jeunes (SNEJ) ;
- ✓ la mise en place du Conseil Supérieur pour l'Emploi (COSE) et du Comité Technique de l'Emploi (CTE) ;
- ✓ l'élaboration de la Carte de Compétences Techniques et Professionnelles (CCTP) ;
- ✓ la création de l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP) ;
- ✓ la mise en place de la Coalition Nationale pour l'Emploi des Jeunes ;
- ✓ la mise en place d'une base de données sur le marché du travail ;
- ✓ le renforcement des capacités techniques du personnel chargé de la conception, de la collecte et de l'analyse des données sur le marché du travail ;
- ✓ l'autonomisation de l'Observatoire de l'Emploi avec l'intégration du volet formation pour constituer l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) ;
- ✓ la Création et l'opérationnalisation du réseau de l'OEF ;
- ✓ le soutien technique et financier à l'OEF dans son rôle de coordinateur des activités du SIMT ;
- ✓ l'opérationnalisation du Conseil National de la Statistique (CNS) et de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) ;
- ✓ l'élaboration et l'adoption des textes d'application de la loi statistique n°2011-014 portant organisation de l'activité statistique au Togo ;
- ✓ la Réalisation d'ici 2020 de la scolarisation primaire universelle ;
- ✓ l'étendue de la couverture du préscolaire, notamment le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales, en particulier les plus défavorisées ;
- ✓ l'assurance dans l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire second cycle, l'enseignement technique et la formation professionnelle, des formations qui en quantité comme en qualité, seraient déterminées en référence aux demandes de l'économie togolaise.

❖ Au plan programme

La réplique des programmes AIDE et PROVONAT, et la mise en œuvre des programmes d'insertion professionnelle comme :

- ✓ Programme d'Appui au Développement de l'Emploi Rural (PADER) ;
- ✓ Programme d'Appui au Développement de l'Emploi Féminin (PADEF) ;
- ✓ Programme d'Appui à la Reconversion des Taxi-moto (PARETAM) ;
- ✓ Formation Communautaire au Travail Décent (FCTD).

❖ Au plan production des données statistiques

- ✓ réalisation des grandes enquêtes statistiques sur le marché du travail (recensement des entreprises, enquête emploi auprès des ménages et enquête emploi auprès des entreprises) ;
- ✓ réalisation d'enquêtes légères et moins onéreuses mais ciblées et adaptées au marché du travail afin d'obtenir des informations utiles pour l'analyse des indicateurs du marché de travail
- ✓ collecte des données pour les études thématiques et spécifiques sur le marché du travail ;
- ✓ élaboration du Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et de l'Emploi (ROAME).

Annexes

Tableau 1 : Taux d'occupation et de pluriactivité

		Taux d'occupation	Taux de pluriactivité
Milieu de résidence	Urbain	61,6	15,3
	Rural	74,6	23,9
Région	Maritime	65,4	25,6
	Plateaux	74,2	18,9
	Centrale	66,2	18,8
	Kara	71,2	21,0
	Savanes	78,0	23,4
	Lomé	62,0	11,9
Sexe	Homme	65,4	23,7
	Femme	72,2	18,0
Tranche d'âge	15 - 35 ans	58,7	17,5
	36 - 64 ans	88,6	24,4
	15 - 24 ans	38,1	9,7
Niveau d'éducation	Aucun niveau	88,5	18,6
	primaire	77,0	22,5
	secondaire1	55,5	19,8
	secondaire2	39,1	25,0
	supérieur	44,2	19,9
Ensemble		68,9	20,6

Tableau 2 : Chômage des 15 - 64 ans

		Taux de chômage	Proportion des chômeurs découragés
Milieu de résidence	Urbain	9,7	8,1
	Rural	2,8	2,8
Région	Maritime	8,3	7,4
	Plateaux	3,6	2,5
	Centrale	5,0	5,2
	Kara	3,8	4,7
	Savanes	1,5	1,3
	Lomé	10,1	7,1
Sexe	Homme	4,3	3,1
	Femme	9,0	6,5
Tranche d'âge	15 - 35 ans	8,1	6,2
	36 - 64 ans	3,9	3,4
	15 - 24 ans	9,8	8,7
Niveau d'éducation	Aucun niveau	6,8	3,0
	primaire	5,4	5,7
	secondaire1	7,2	6,3
	secondaire2	7,9	6,1
	supérieur	11,0	8,5
Ensemble		6,5	5,0

Tableau 3 : jeunes de 15 à 35 ans sans emploi

		Taux de chômage des jeunes	Proportion des chômeurs jeunes découragés	Proportion de jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi
Milieu de résidence	Urbain	12,3	10,1	13,7
	Rural	3,4	3,3	4,5
Région	Maritime	10,7	9,7	12,2
	Plateaux	4,4	3,2	5,5
	Centrale	6,1	6,1	5,8
	Kara	4,9	5,0	4,2
	Savanes	1,8	1,4	2,3
	Lomé	12,2	8,8	15,8
Sexe	Homme	5,3	3,5	6,3
	Femme	10,6	8,1	10,8
Tranche d'âge	15 - 35 ans	8,1	6,2	8,6
	15 - 24 ans	9,8	8,7	8,6
Niveau d'éducation	Aucun niveau	17,9	3,4	,1
	primaire	6,4	6,8	13,8
	secondaire1	9,1	7,4	10,2
	secondaire2	10,3	8,8	6,7
	supérieur	17,4	10,4	9,2
Ensemble		8,1	6,2	8,6

Tableau 4 : Taux de sous-emploi visible des 15 – 64 ans

		Sexe		ensemble
		Homme	Femme	
Milieu de résidence	Urbain	15,2	23,1	19,2
	Rural	25,4	28,7	26,9
Région	Maritime	18,9	23,1	20,9
	Plateaux	25,4	31,0	28,0
	Centrale	22,7	21,4	22,1
	Kara	25,0	38,9	31,9
	Savanes	15,9	17,7	16,7
	Lomé	14,3	20,6	17,5
Sexe	Homme	20,2	.	20,2
	Femme	.	25,6	25,6
Tranche d'âge	15 - 64 ans	20,0	25,3	22,5
	15 - 35 ans	17,6	22,9	20,5
	36 - 64 ans	23,0	30,8	26,0
	15 - 24 ans	10,8	14,0	12,8
Niveau d'éducation	Aucun niveau	54,9	91,4	76,9
	primaire	20,1	26,7	23,9
	secondaire1	18,8	21,7	20,1
	secondaire2	23,2	19,3	22,2
	supérieur	17,7	20,2	18,1
Ensemble		20,2	25,6	22,8

Tableau 5 : Taux de sous-emploi des jeunes de 15 à 35 ans

		Sexe		Ensemble
		Homme	Femme	
Milieu de résidence	Urbain	13,6	20,8	17,6
	Rural	21,7	25,5	23,6
Région	Maritime	17,5	21,0	19,4
	Plateaux	20,9	26,4	23,8
	Centrale	19,8	18,5	19,2
	Kara	22,6	36,0	30,0
	Savanes	15,1	15,7	15,4
	Lomé	11,4	19,1	15,6
Sexe	Homme	17,6	.	17,6
	Femme	.	22,9	22,9
Tranche d'âge	15 - 35 ans	17,6	22,9	20,5
	15 - 24 ans	10,8	14,0	12,8
Niveau d'éducation	Aucun niveau	15,2	82,3	75,6
	primaire	16,3	23,9	21,1
	secondaire1	17,8	20,0	18,9
	secondaire2	20,1	17,1	19,2
	supérieur	19,2	26,9	20,7
Ensemble		17,6	22,9	20,5

Tableau 6 : Emplois dans le secteur non agricole

		Proportion des emplois salariés dans le secteur non agricole	Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole
Milieu de résidence	Urbain	35,7	10,5
	Rural	25,7	7,2
Région	Maritime	31,8	9,6
	Plateaux	36,6	9,9
	Centrale	31,5	9,0
	Kara	24,7	6,2
	Savanes	33,6	14,1
	Lomé	34,4	9,4
Sexe	Hommes	50,9	,0
	Femmes	17,2	17,2
Tranche d'âge	15 - 35 ans	34,8	11,9
	36 - 64 ans	29,8	6,6
	15 - 24 ans	41,1	19,1
Niveau d'études	Aucun niveau	33,5	8,8
	Primaire	30,1	7,7
	Secondaire1	14,9	10,3
	Secondaire2	21,5	12,8
	Supérieur	36,5	11,2
Ensemble		32,4	9,4

Tableau 7 : Taux de salarisation et proportion des indépendants et aides familiaux dans la population occupée

		Proportion des indépendants et aides familiaux dans la population occupée	Taux de salarisation
Milieu de résidence	Urbain	55,3	30,1
	Rural	60,1	14,2
Région	Maritime	64,8	21,3
	Plateaux	62,8	14,0
	Centrale	48,7	15,4
	Kara	57,0	14,8
	Savanes	44,1	29,3
	Lomé	56,8	30,6
Sexe	Homme	54,5	29,6
	Femme	61,3	12,8
Tranches d'âge	15 - 35 ans	51,1	20,6
	36 - 64 ans	67,4	20,3
	15 - 24 ans	33,1	17,6
Niveau d'études	Aucun niveau	62,9	12,5
	Primaire	63,7	14,2
	Secondaire1	55,2	25,4
	Secondaire2	32,2	55,8
	Supérieur	15,1	78,8
Ensemble		58,2	20,4

Tableau 8 : Taux de travail excessif

		Sexe		Ensemble
		Homme	Femme	
Milieu de résidence	Urbain	47,2	36,8	41,8
	Rural	34,2	19,6	26,0
Région	Maritime	45,3	38,1	41,3
	Plateaux	29,7	13,7	21,1
	Centrale	30,3	15,1	22,3
	Kara	33,8	16,6	23,9
	Savanes	45,8	22,6	32,4
	Lomé	51,1	42,5	46,8
Sexe	Homme	39,6	.	39,6
	Femme	.	26,0	26,0
Tranches d'âge	15 - 35 ans	38,4	22,7	29,3
	36 - 64 ans	40,9	30,6	35,7
	15 - 24 ans	25,9	18,1	21,1
Niveau d'études	Aucun niveau	39,9	25,4	29,6
	Primaire	42,6	24,9	32,7
	Secondaire1	41,4	30,3	37,0
	Secondaire2	31,1	27,3	30,2
	Supérieur	27,1	17,4	25,7
Total		39,6	26,0	32,1

Canevas du Rapport 2012 sur l'Etat du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) en Afrique

Vision du pays en matière du développement et cadres de politique sur le marché du travail

Avant-propos (Co-signé par le Ministre en charge des statistiques et le Ministre du Travail)

Remerciements (par le Président de la structure de coordination du LMIS)

Introduction

Partie 1 : Contexte de mise en œuvre du LMIS (Environnement politique et institutionnel)

- Signature et ratification de la Charte africaine de la statistique
- Loi sur le travail et la sécurité sociale
- Politiques en matière d'emploi, travail, éducation, enseignement technique et formation professionnelle

Partie 2 : Etat du système d'information sur le marché du travail

- Description de la structure nationale de coordination et de production des statistiques du marché du travail LMIS
- Etat des Besoin/demande en statistique du marché du travail
- Plan d'action national (programmation de la collecte des données) et financement du Système national d'information sur le marché du travail
- Etat de mise en œuvre du Plan d'Action de l'Union africaine

Partie 3 : Analyse du marché du travail

- Méthodologie
- Tendances du marché du travail (indicateurs LMIS)
Tendances du marché du travail (Autres indicateurs Hors LMIS)

Conclusion

Perspectives

Annexes